



Plateforme Agir Tôt – CIUSSS du Centre-Sud-Île-de-Montréal Procédure de référence des GMF

La démarche Agir Tôt consiste à **dépister** des indices de retard de développement et des risques de troubles du spectre de l'autisme chez les enfants de 0 à 5 ans. Elle **ne vise pas à poser** un diagnostic et ne permet **pas de dépister le TDAH**.

La démarche de dépistage est un prérequis pour **tous** les enfants référés vers les services d'orthophonie et d'ergothérapie de l'équipe petite enfance du CLSC.

*Depuis janvier 2018, tous les enfants ayant besoin d'une évaluation diagnostique en clinique de développement doivent préalablement avoir reçu un épisode de stimulation **ou** avoir bénéficié d'un triage dans les services de première ligne du CLSC.*

Critères d'admissibilité

- Enfant de moins de 6 ans
- Retard de développement suspecté ou plus OU soupçon TSA
- N'est pas en attente et ne reçoit pas de service d'un CRDP ou d'un CRDI
- N'a jamais été évalué en clinique de développement ou reçu de diagnostic de trouble neuro-développemental
- S'il y en a, tous les rapports d'évaluations précédentes doivent être fournis

Depuis le 22 septembre 2021, tous les enfants sont admissibles aux régimes publics d'assurance maladie et médicaments du Québec, à condition d'être présent au Québec plus de 6 mois par année, qu'ils y soient nés ou non.

Étapes

1- Vérifiez que l'enfant correspond aux critères d'admissibilité. Toute référence/requête médicale doit inclure un abécédaire récent ainsi que, le cas échéant, tous les rapports d'évaluation (orthophonie, ergothérapie, neuropsychologie, etc.) afin de déterminer si la démarche Agir Tôt est pertinente.

Toute référence/requête médicale où il y a aussi des enjeux psychosociaux doit inclure une évaluation sommaire faite par le TS du GMF. Au besoin, discutez avec la coordonnatrice professionnelle pour vérifier si l'enfant et le contexte répondent aux critères d'admissibilité.

2- Présentez le programme Agir Tôt au parent lors du rendez-vous à l'aide du document explicatif. Si le parent consent, remplir ou faites remplir par l'agent.e. administratif.tive du GMF la fiche de présentation à inclure dans l'envoi avec l'abécédaire et l'évaluation sommaire du TS, si pertinent.



3- Les documents (accompagnés des documents cités au point 1 et 2) doivent être acheminés par courriel à :

- Secteur SOV : demandesjedsov.0-17ans.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.
- Secteur Jeanne-Mance : sac.petite.enfance.jmance.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

4- Lorsque la démarche est complétée, une lettre sera envoyée au référent. Dans certains cas spécifiques, le référent peut être contacté pour poursuivre certaines démarches, comme : une requête médicale spécifique, une subvention pour enfant handicapé en service de garde, etc.

Numéros de téléphones importants

SECTEUR SOV

Accueil psychosocial CLSC Verdun	514 766-0546, poste 54660
Accueil psychosocial CLSC Ville-Émard	514 766-0546, poste 54660
Accueil psychosocial CLSC St-Henri	514 933-7541, poste 58417
Coordonnatrice professionnelle : Michèle Thibault	514 766-0546, poste 52299

SECTEUR JEANNE-MANCE

Accueil psychosocial	514 527-2361, poste 1466
Coordonnatrice professionnelle : Isabelle Grenier	514 527-2361, poste 1524